

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 FEVRIER 2011 - 19H00

Présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Excusés : M. BEDABOUR (procuration à M. ESTIER) et M. FRANCISCO (procuration à M. GIRARD).

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire et a accepté cette fonction (conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2011 est adopté sans remarque par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance.

Comptes administratifs 2010 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jacqueline LONCHAMBON délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2010 dressés par Mr Pascal ESTIER, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX (avec restes à réaliser)	1 439 342,96	1 860 370,64	1 977 435,69	1 689 111,07
RESULTATS : BUDGET PRINCIPAL	EXCEDENT	421 027,68	DEFICIT	288 324,62
TOTAUX CUMULES	4 619,27	17 810,68	46 171,48	32 981,03
RESULTATS : ATELIERS-RELAIS	EXCEDENT	13 191,41	DEFICIT	13 190,45
TOTAUX CUMULES	101 022,14	101 022,14	101 022,14	101 022,14
RESULTATS : ZONE ARTISANALE				
TOTAUX (avec restes à réaliser)	36 594,14	59 661,65	77 523,29	54 549,22
RESULTATS : ASSAINISSEMENT	EXCEDENT	23 067,51	DEFICIT	22 974,07

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Comptes de gestion 2010 :

Les comptes de gestion 2010, identiques aux comptes administratifs, dressés par le Receveur municipal sont adoptés à l'unanimité.

Budget principal – assujettissement à la T.V.A. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une disposition de la loi n° 2010-237 du 09 mars 2010 qui a modifié les règles fiscales (taxe à la valeur ajoutée (TVA) et droits de mutation). Ces dispositions concernent le régime fiscal des cessions de terrains communaux viabilisés qui relèvent dans un P.O.S. des zones urbaines (U) et dans un P.L.U.

des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) définies aux articles R. 123-5 et R. 123-6 (à l'exception des terrains visés au 3^{ème} alinéa de cet article).

En conséquence, les ventes ponctuelles de terrains constructibles isolés sont assujetties à la TVA et il est nécessaire de demander leur inscription à cette opération.

Le Conseil Municipal demande l'assujettissement à la TVA de l'opération « ventes ponctuelles de terrains » sur le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2011, à titre dérogatoire.

Convention d'utilisation par le CLALAGE de locaux scolaires :

Le Conseil Municipal décide, à compter de l'année 2010, d'accepter les termes de la convention pour l'occupation ponctuelle de locaux mis à disposition du Centre de Loisirs des Amicales Laïques des Ancizes-Comps et de Saint Georges de Mons (C.L.A.L.A.G.E.) aux écoles maternelle et primaire et d'autoriser le Maire à signer cette convention à intervenir avec le C.L.A.L.A.G.E. et tous les documents liés au remboursement des dépenses engagées.

Cette convention prévoit notamment le remboursement des dépenses engagées par la commune des Ancizes-Comps pour cette mise à disposition ; ces dépenses concernent plus particulièrement les frais de téléphonie, d'eau de gaz et d'électricité ainsi que les frais d'usure des bâtiments.

Construction d'une nouvelle mairie : demande de subventions :

Monsieur le Maire présente le projet sommaire établi par l'agence « Le Compas dans l'Oeil » chargé de la maîtrise d'œuvre qui prévoit notamment plusieurs salles de réunions, un bureau d'accueil et des bureaux de travail en plein pied complétés par une salle et un local d'archives en sous-sol.

Le montant prévisionnel hors taxes s'élève à 1 080 000,00 €. et se décompose ainsi :

- travaux	:	900 000,00 €,
- honoraires et divers	:	180 000,00 €,

Il précise que cette opération pourraient éventuellement bénéficier de subventions publiques et que le plan prévisionnel de financement pourrait s'établir ainsi :

- D.E.T.R. ou autres	:	105 000,00 €	
- Département (25% hors FIC)	:	270 000,00 €	Base : 1 080 000
- Autofinancement/emprunt	:	716 702,10 €	
- F.C. de la T.V.A. (15,482%)	:	199 977,90 €	
Total T.T.C.	:	1 291 680,00 €	

Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté pour un montant total H.T. de 1 080 000,00 € soit 1 291 680,00 € T.T.C. et le plan prévisionnel de financement, sollicite l'attribution des subventions auprès du Département, de l'Etat au titre de la D.E.T.R. ou autres.

Nouvelle déchetterie :

Cet équipement est réalisé par le SICTOM Pontamur/Pontgibaud ; Les travaux se déroulent normalement et son ouverture est prévue pour la fin du mois d'avril 2011.

Droit de préemption urbain : parcelles AV n° 555 et 569 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention portant sur les parcelles cadastrées AV n° 555 (incluant une habitation) et 569, d'une superficie totale de 89 m², vendues 40 000,00 € plus 4 000,00 € d'honoraires par les Consorts HANNAOUI à Mlle Ludivine PAUBY.

Commission Communale d'Aménagement Foncier :

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier qui sera appelée à établir le règlement des boisements.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie, le 10 janvier 2011 soit plus de quinze jours avant ce jour et a été aussi publié à la même date sur le site Internet de la commune. Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : Mrs Jean Louis GARRACHON, Jean LOPEZ, Laurent MOLINES, Daniel TOURET, Jean-Claude TORRES.

Compte tenu des voix recueillies (17) par chacun d'entre eux, au cours de l'unique tour de scrutin, Mrs Jean Louis GARRACHON, Jean LOPEZ, Laurent MOLINES, sont élus membres titulaires et Mrs Daniel TOURET (1^{er} suppléant), Jean-Claude TORRES (2^{ème} suppléant) sont élus membres suppléants.

Le Conseil Municipal désigne :

Mr Serge DUGOURD comme conseiller titulaire et Mrs Alvaro FRANCISCO et Marcel POUILLET comme conseillers suppléants ;

Mrs Laurent JOUBERTON et René BOUSSET comme propriétaires forestiers titulaires et Mrs François CORDOBA et Paul ROSSIGNOL comme propriétaires forestiers suppléants.

Comité de Pilotage du diagnostic prospectif du foncier agricole :

Comme suite à la demande de Manzat Communauté qui souhaite réaliser un diagnostic prospectif de son foncier agricole, il appartient de désigner un référent communal. Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Jacqueline LONCHAMBON.

Terrains MOSNIER :

Le coût de remboursement des 4 terrains contigus à Comps de M. MOSNIER Jacques d'une superficie de 17185 m² a été établi par l'EPF /Smaf : 8 800 € par an et sur 15 ans à 6 € le m² et 7 538 € par an et sur 15ans à 5€ le m². Ces terrains peuvent intéresser la Commune pour un aménagement d'ensemble. Le Conseil Municipal met en délibéré sa décision.

Création d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet :

Dans l'attente d'une réorganisation complète du secrétariat de mairie, le Conseil Municipal décide à compter du 1er avril 2011, :

- de créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires,
- de fixer la rémunération de cet emploi sur les bases de l'indice brut 297, indice majoré 295,
- d'autoriser Monsieur le Maire à :
 - o pourvoir à cet emploi par un personnel contractuel dont le contrat débutera le 1^{er} avril 2011 et se terminera le 30 juin 2011 pour répondre à un besoin occasionnel,
 - o renouveler éventuellement le contrat du personnel recruté, pour la même durée.

Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association des Conscrits 2012 une subvention exceptionnelle de 300 €.

Train touristique :

Le Maire donne lecture du courrier du SMAD des Combrailles qui propose, tout en continuant de favoriser la réhabilitation de la ligne pour transporter du fret, de réaliser la mise en place d'un train touristique entre St Gervais d'Auvergne et les Ancizes-Comps. Le SMADC liste les opérations de mise en œuvre du projet et insiste sur une priorité qui serait le débroussaillage entre St Gervais et les Ancizes qu'il serait prêt à confier aux services techniques des Ancizes-Comps. La discussion s'engage autour de ce projet sans qu'une décision soit prise.

Ecole primaire :

Une enseignante de l'Ecole primaire est remplacée à la reprise des vacances de février par un professeur des écoles débutant ; Les parents se sont émus de cette situation qu'ils acceptent difficilement. Le Conseil Municipal engage la discussion sur ce sujet pour tenter de trouver les actions à mener pour faire connaître son avis à l'Inspection Académique dans la mesure où il lui paraît que l'intérêt des enfants n'est pas pris en compte. Un courrier sera adressé à l'Inspection Académique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

